

L'E-SANTÉ: BEAUCOUP D'IDÉES ET DE TIMIDES SUCCÈS

Publié le 16 janvier 2017



Une appli pour surveiller son rythme cardiaque, une autre pour faire de l'exercice, une troisième qui consigne l'évolution du taux de sucre dans l'organisme ou qui garde un œil sur un patient alité et donne l'alerte en cas de problème...

Le marché mondial des applications mobiles liées à la santé explose ces derniers mois. « En 2016, on dénombrait 58.000 éditeurs d'applications d'e-santé, indique Ralf Jahns de la société [Research2Guidance](#), invité par [lifetech.brussels](#), le « cluster » d'impulse.brussels, (anciennement appelé Agence bruxelloise pour l'entreprise) qui rassemble les entreprises innovantes en matière de santé à Bruxelles, les laboratoires de recherche académique et les hôpitaux bruxellois.

250.000 app « santé » en 2016

« Au total, ces milliers d'éditeurs proposaient l'an dernier 250.000 applications de type e-santé. Elles ont été téléchargées quelque 3 milliards de téléchargements », expliquait Ralf Jahns, lors de la journée health 2.0 organisée par lifetech.brussels en vue de développer une communauté nationale autour des innovations en digital health d'entreprises locales.

[Les chiffres donnent le tournis.](#) Ils sont encore plus impressionnants quand on sait qu'entre 2015 et 2016, le nombre d'applis « santé » disponibles a connu une progression de 57% dans les différents « stores ». Avec une nette préférence pour les plateformes ios et android.

Une priorité en Région bruxelloise

En Région bruxelloise, [on mise beaucoup sur l'e-santé](#). « Depuis 3 ans, les projets dans ce domaine se multiplient », constate Azèle Mathieu, responsable du cluster lifetech.brussels. L'aventure n'est pas simple. Les innovations proposées doivent rencontrer toute une série de spécificités réglementaires propre au secteur de la santé.

Les problèmes à envisager avec les applications d'e-santé sont multiples: interopérabilité des systèmes, sécurisation des données personnelles, validation des applications proposées, remboursement éventuel par la sécurité sociale... La route est longue.

Stratégie fédérale

Le gouvernement fédéral s'y intéresse de près. Son « point d'action 19 » (AP19) est entièrement consacré à cette problématique. Son but: créer un véritable cadre pour les applications d'e-santé. « Les ambitions sont grandes », indique Eric Van der Hulst, conseiller de la ministre fédérale de la Santé pour ce dossier. « Il s'agit notamment de déterminer celles qui procurent réellement un avantage pour la santé des Belges. »

Le domaine est vaste. Il concerne potentiellement de multiples profils de patients et de nombreuses pathologies. Le plan AP19 se concentre sur certaines d'entre elles: cardiologie, diabète, douleur chronique, notamment. Il s'intéresse aussi à toute la chaîne technique de cette « santé mobile »: téléconsultation, télémotoring, autogestion par le patient, développement d'applications, de capteurs mobiles. Et bien entendu, la question de la qualité des données produites, de leur gestion, de leur sécurisation...

[Ce plan a démarré l'an dernier](#) et devrait livrer ses premiers résultats d'ici la fin de l'année. Mais à Bruxelles on n'attend pas ses résultats pour aller de l'avant.

Un accélérateur de startups en e-santé

« Quelque 78 sociétés sont actives dans l'e-santé à Bruxelles, dont 26 ont été créées depuis 2013. À en croire l'évolution mondiale, on peut s'attendre à une croissance de 15,8% d'ici 2022 », indique-t-on chez lifetech.brussels.

En novembre dernier, lifetech.brussels lançait également un accélérateur de startups dans ce domaine. Son objectif: renforcer la santé digitale en région bruxelloise. Les thématiques abordées portent entre autres sur les normes, la confidentialité et la sécurité des données, la propriété intellectuelle...

Un exemple d'innovation wallonne à suivre: « 2-Observe »

Les idées foisonnent, mais en matière d'applications e-santé, les places sont chères. [Le rapport 2016 de Research2Guidance](#) dans ce domaine est clair. « Après 8 années de suivi, le secteur n'est pas encore rentable », Ralf Jahns. « Pour la plupart des éditeurs d'applications (60% d'entre eux), le chiffre d'affaires de ces app ne représente pas 10.000 dollars par an ».

Cela n'empêche pas [l'entreprise wallonne 2-Observe](#) d'aller de l'avant. Son produit? Un bras articulé muni de capteurs qui observe un patient alité à l'hôpital. En cas de problème, par exemple un arrêt respiratoire, ce dispositif donne l'alerte à l'infirmière de garde, via un petit boîtier qu'elle porte sur elle. L'attrait de ce système? Ne pas mobiliser en permanence du personnel hospitalier au chevet d'un patient, mais aussi en étant alerté rapidement, éviter les complications éventuelles en cas de problème et les surcoûts que cela peut générer pour la sécurité sociale.